



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 2 14/15

Paris, le 8 septembre 2014

Madame la Ministre,

Je tiens à attirer votre attention sur la situation d'un certain nombre de personnels enseignants et d'éducation exerçant à Mayotte. Leur affectation ouvre droit au versement d'une indemnité d'éloignement qui est payée par le rectorat d'origine de ces personnels.

Depuis juin, aucune indemnité n'a été versée par certains rectorats, les académies se retranchant derrière divers motifs allant de l'absence de consigne ministérielle à des refus purs et simples.

Pour le SE-Unsa, une telle situation est inacceptable. Ces sommes font défaut à nos collègues, alors même qu'ils ont engagé des frais de logement ou d'équipement en arrivant à Mayotte.

Je souhaite donc que tout soit mis en œuvre pour que les rectorats concernés mettent en paiement, sans tarder, le versement de cette indemnité de droit.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire général

Copie :

- M. Bertrand Gaume
- M. Bernard Lejeune